

*Initiatives ministérielles*

Les agriculteurs de l'est des Prairies devront maintenant, aux termes du projet de loi C-92, payer des frais plus élevés pour le transport de leur grain aux ports situés plus à l'est. Ils ont demandé une aide temporaire pour compenser cette hausse de coûts. Le gouvernement a annoncé qu'une compensation partielle sera accordée à ces agriculteurs à même le fonds d'adaptation de 300 millions de dollars de la LTGO. Cette compensation vise à faciliter la transition vers un système déréglementé après le 1<sup>er</sup> août 1995.

Il y a beaucoup de détails à arrêter en ce qui concerne les propositions de mise en commun faites dans le projet de loi. Mes collègues et moi ferons des observations sur ces détails au cours de l'étude en comité, du débat à l'étape du rapport et du débat à l'étape de la troisième lecture.

Comment nous, les agriculteurs, pouvons-nous réagir le mieux possible aux transformations du marché? Telle est la question fondamentale qu'il faut se poser. Les marchés sont en pleine mutation. Il faut examiner les systèmes mis sur pied pour les anciens marchés afin de déterminer s'ils conviennent pour tirer pleinement profit des nouveaux marchés. Aident-ils aux agriculteurs ou leur nuisent-ils?

Mes collègues et moi sommes d'avis que, lorsque des changements si radicaux et d'une aussi grande portée touchent le processus industriel en son milieu et à sa fin, il faut revenir au début du processus et examiner les principes sur lesquels il est fondé. C'est le sujet de discussion qui présente le plus de difficulté pour des organisations aussi vieilles et grandes que le gouvernement et ses organismes. La Commission canadienne du blé fait incontestablement partie de cette catégorie.

Les vieux gouvernements, les vieux partis, les vieux organismes et institutions ont de la difficulté avec le changement. Les vieilles et grandes entreprises peuvent devenir très inflexibles. Elles mettent beaucoup de temps à changer, si elles changent jamais. Parfois, il est plus facile pour une vieille institution de disparaître complètement plutôt que de changer ou de se réformer.

L'évolution du processus de gestion d'un pays ou de la commercialisation du grain nécessite la création de nouveaux partis et de nouvelles institutions. Si les vieux partis et les vieilles institutions ne peuvent pas changer ou ne le veulent pas, s'ils ne veulent pas examiner leurs pratiques pour voir s'ils font les choses de la meilleure façon, ils seront remplacés par de nouveaux qui auront de nouvelles façons de faire. Cela s'est vu tout au long de notre histoire pour les gouvernements et d'autres institutions et cela se reproduira aussi certainement que le jour succède à la nuit et que les siècles se suivent.

Les réformistes affirment que pour relever les défis commerciaux de la mondialisation et du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons parler des principes fondamentaux. Il y a deux principes qui, à notre avis, devraient guider tout changement à notre système de commercialisation et à notre système de transport.

Les réformistes croient que les organisations de producteurs, y compris les offices de commercialisation, les commissions et les coopératives devraient recevoir leurs directives des producteurs, car ce sont eux qui devraient structurer leurs organisations comme ils l'entendent pour mieux servir leurs intérêts. En consultation avec les producteurs, les réformistes s'efforceront de rendre l'industrie viable, autonome et adaptée au fonctionnement du marché afin de créer un environnement où les producteurs peuvent décider eux-mêmes comment commercialiser leurs produits.

Cela signifie qu'il faut transformer la Commission canadienne du blé. Si nous voulons profiter des nouveaux marchés et nous adapter rapidement aux besoins des consommateurs, il faut, et c'est impératif, démocratiser la Commission canadienne du blé.

Il faut changer la méthode actuelle de nomination des membres de la commission par le gouvernement pour les faire élire par les producteurs dans le cadre d'un processus électoral juste et transparent. C'est le seul moyen d'éviter que la commission devienne une de ces vieilles institutions moribondes dont je parlais tout à l'heure, mais se transforme en un nouvel organisme capable de s'adapter aux besoins des agriculteurs, à la situation des transports, aux marchés et aux nouvelles façons de faire les choses. Ensuite, on demandera aux céréaliculteurs d'examiner les différents modèles organisationnels possibles et le champ de compétence de la commission, notamment l'introduction d'une concurrence sur le marché intérieur et la commercialisation des céréales et des oléagineux actuellement exclus du mandat de la commission.

• (1355)

Je pense ici à certains exemples dans ma circonscription, notamment à un petit moulin à farine privé. Je suis allé à Viscount rencontrer le meunier il y a environ trois mois et je lui ai demandé comment ses affaires allaient. Il m'a répondu que c'était épouvantable. Il doit payer des frais de rachat à la Commission canadienne du blé afin de pouvoir acheter le blé dont il a besoin pour produire la farine qu'il vend sur le marché local. Il n'a pas le droit de s'adresser à un voisin ou à un ami pour acheter son blé. Cela est tout simplement défendu.

**M. Penson:** Est-ce la même chose avec le blé organique?

**M. Kerpan:** C'est exactement la même chose.

Quand j'y pense, je me demande où est la logique dans une telle organisation. Je n'en vois pas. Ce sont des choses qui doivent changer si nous voulons entrer de plain-pied dans le prochain siècle.

Il faut permettre aux agriculteurs de décider s'ils vendront leur blé et leurs autres céréales pour de l'argent liquide ou à un syndicat du blé, à un prix de base initial final, mais laisser aux entrepreneurs désireux d'exploiter un marché d'exportation particulier la possibilité de bénéficier de dispositions spéciales de retrait. Je fais aussi allusion aux petits moulins à farine privés, aux prix fixes et aux contrats de livraison garantie.

Le deuxième principe fondamental de notre nouveau système de commercialisation s'applique au système de transport, qui doit être réformé. On doit expédier les produits agricoles canadiens vers les marchés par n'importe quel moyen rapide, par